

Prix libre

LE JOURNAL DU PAYS

-LE GRAND MENSUEL CASAMANCAIS

Casamance: une vocation d'indépendance



Dès l'instant que nous voilà rentrés dans une nouvelle phase de la lutte pour la souveraineté totale, la Casamance sur laquelle comptent tant d'hommes, de femmes et d'enfants de par l'Afrique et de par le monde entier, veut être fidèle à son héritage de démocratie et de résistance, à sa vocation innée de liberté et d'indépendance.

Abbé Diamacoune, Secrétaire Général du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance, malgré son charisme, pour se donner une image propre de contre l'occupation coloniale sénégalaise, doit se montrer aussi exigeant que tous les Casamançais dans la défense des intérêts supérieurs de notre nation.

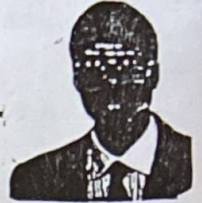
Une série de réformes doivent impérativement s'inscrire dans cette logique: la prise en main efficace des structures politiques nationales et étrangères du mouvement en changeant au besoin les hommes et les directives, le renforcement de la discipline militaire avec plus d'autorité du comité des sages, et enfin imposer un management des relations avec les pays étrangers y compris la France, à la fois souple pour s'adapter aux circonstances et ferme sur les principes de l'Indépendance.

Bintou DLALLO

SOMMAIRE

EDITORIAL: **J.F. BIAGUI**.....Page 2
CHOIX DE LA FRANCE : **JFB**...Page 3
CASA-INFO: **FANBONDY**...Page 4
DECLARATIONS DU MFDC:
C CHIPENDA...Page 5
PÊLE-MÊLE: **MAOUDO BÂ** ...Page 6
COURRIER: **G. MENDY**.....Page 7
CULTURE: **I. CAMARA**.....Page 8

En toute liberté, le geste auguste de la femme casamançaise qui récolte le riz.



EDITORIAL De Jean-Marie François *BLAGUI* Villeurbanne.

Quand une arme chimique se fait appeler "insecticide" pour "décasamanciser" la Casamance...

AU MOIS de janvier dernier, nous apprenions de sources casamançaise et sénégalaise qu'au moins 70 personnes (35 selon d'autres sources) auraient péri dans le village de Cabrousse, apparemment victimes d'une intoxication due à l'usage d'armes chimiques ou bactériologiques par l'armée sénégalaise contre des populations civiles de Basse-Casamance. Est-ce le fait d'un acte isolé ou, au contraire, d'un acte diligeant sinon par les autorités politiques du moins militaires du Sénégal ?

La réalité, en tout état de cause, c'est qu'il y a des morts, beaucoup de morts parmi lesquels des enfants, des adultes (essentiellement des femmes) et des vieillards, qui auront eu le tort d'être des Casamançais. "Ils n'avaient pas à être des Casamançais". Tel paraissait justifier le silence absolu de la France vis-à-vis de ce drame. Mais un silence qui n'en est pas moins éloquent quand on imagine qu'il passe pour être un complice parfait pour les déclarations on ne peut plus douteuses des autorités sénégalaises selon lesquelles les victimes de Cabrousse seraient le fait d'un empoisonnement collectif, dû à l'usage d'un certain insecticide que ces villageois auraient utilisé à des fins domestiques (par exemple pour laver le linge, la vaisselle, etc...). Et pourtant, le simple caractère suspect du drame ne suffit-il pas pour qu'un pays comme la France s'en inquiète et le fasse publiquement ? Tout au moins, l'ambassadeur de France à Dakar, M. René Ala, n'aurait-il pas dû se montrer utile en exprimant, ne fût-ce qu'au nom du Sénégal, son inquiétude devant le drame de Cabrousse ?

En tout cas, en prétendant cela sans vergogne, le gouvernement sénégalais feint d'ignorer que ces victimes vivaient dans une région de la Casamance où, par exemple, les engrais chimiques, bien que présentés de façon magistrale par les "techniciens agricoles" sénégalais comme étant le seul moyen pour améliorer la fertilité de nos terres ou de nos rizières, demeurent très redoutés par nos compatriotes de Basse-Casamance, traditionnellement attaché à l'équilibre de notre écosystème. Si donc les habitants de Cabrousse ont toujours considéré les engrais chimiques comme un poison pour les rizières, les plantes et les poissons, je les imagine mal, en ce qui me concerne, en train de troquer leurs valeurs - leur vérité ! - contre je ne sais quelle mesure d'hygiène, encore moins de confondre quelque insecticide avec du savon ou autres produits de lessive qu'ils ne pourraient, par ailleurs, se procurer compte tenu de leur maigre pouvoir d'achat. A moins qu'une campagne de distribution gratuite du produit incriminé n'ait été organisée dans ce sens, soit de façon directe auprès des populations-cibles, soit, hypothèse plus vraisemblable, de façon indirecte, notamment en empoisonnant des puits ou des sources d'eau potable, tel que l'avait pratiqué ces dernières années l'armée sénégalaise auprès des puits supposés être des points d'approvisionnement en eau pour les combattants du MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance). Il s'agirait alors d'un acte criminel extrêmement grave, dès lors qu'il produirait les mêmes effets que l'usage d'armes chimiques ou biologiques même s'il n'était dirigé que contre des "populations qui n'avaient pas à être casamançaises".

Au moment où j'écris ces lignes, je pense avec beaucoup d'amertume à celles et ceux des nôtres qui sont morts, soit tués dans le cadre de combats sénégal-casamançais, soit assassinés purement et simplement, suite à l'effervescence belliqueuse entraînée par la disparition en Casamance, en avril 1995, de quatre ressortissants français, laquelle disparition, semblait-il, avait été orchestrée par l'armée sénégalaise pour des raisons occultes. Les victimes françaises n'étaient que quatre. Ce fut pourtant un drame de dimension mondiale, qui justifia alors l'envoi en Casamance de plusieurs centaines de soldats français et bissau-guinéens pour, nous disait-on, aider les mille soldats sénégalais redéployés en Casamance, à retrouver (mais en vain) les quatre Français disparus.

Aujourd'hui, tandis que les soldats bissau-guinéens semblent avoir regagné leurs casernes, les militaires ou agents des services secrets français crapahutent toujours au Pays-des-Rivières. Comment dans ces conditions peuvent-ils ignorer le malheureux événement de Cabrousse ? Comment peuvent-ils délibérément taire un tel drame, même s'il ne s'agissait objectivement que d'une simple épidémie classique due à un virus naturel quelconque ? Dans l'hypothèse où ils auraient fait remonter l'information jusqu'à Paris, pourquoi ce silence de la part de la Diplomatie Française ?

Pour notre part, nous Peuple Casamançais et MFDC, nous nous donnerons tous les moyens nécessaires pour que, dans cette affaire, toute la lumière soit faite, ainsi que nous entendons rappeler qu'aucun crime ne peut ni ne doit rester impuni en Casamance. Mais, auparavant, nous voudrions en appeler une fois de plus encore à plus de raison ou de lucidité politiques de la part de France dans le cadre de la gestion concertée du Processus d'Indépendance de la Casamance. Dans cette perspective, nous comprenons parfaitement et admettons qu'il est naturel d'avoir des préférences. Il ne peut ailleurs en être autrement, malgré une attitude de la France qui, à certains égards, s'apparente plutôt au comportement de tel ou tel homme polygame qui jure ses grands dieux qu'il aime toutes ses femmes les unes autant que les autres. Cependant, ce qui révolte plus d'un Casamançais, c'est l'hypocrisie ou la mauvaise foi dont la France fait souvent preuve à l'égard du Peuple Casamançais. Est-ce vraiment ce que nous méritons ? Est-ce vraiment ce que mérite la Casamance ?...

Libérez les détenus politiques casamançais!

Pourquoi je suis favorable au choix de la France pour les prochaines négociations sénégal-casamançaises

La lutte de libération nationale de la Casamance n'a pas encore atteint son objectif principal: l'indépendance de notre pays. Mais nous paraissions, d'ores et-déjà, souffrir de quelque syndrome de la Résistance anti-française, à savoir le fait même que nous soyons comme tétanisés chaque fois que l'on évoque la possibilité pour la France de jouer un rôle quelconque dans la gestion du processus d'indépendance de la Casamance. A plus forte raison lorsqu'il s'agit du choix de l'ancienne puissance colonisatrice et responsable de l'aventure sénégalaise du Pays-des-Rivières pour abriter les prochaines négociations sénégal-casamançaises.

Pourtant, le souci de cohérence politique ainsi que le devoir de vigilance diplomatique nous l'imposent.

En effet, le 21 décembre 1993, à la demande du MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance) puis du gouvernement sénégalais, M. Jacques Charpy, alors "mandaté" par la France, avait rendu publiques les conclusions de ses investigations sur la sénégalité ou la non sénégalité de la Casamance. A cette occasion, il avait déclaré en substance: *"La Casamance a raison mais le Sénégal n'a pas tort"*.

Sous-entendu, c'est la France qui a tout faux, c'est elle qui a eu tort d'avoir placé la Casamance sous tutelle sénégalaise au moment où elle se désengageait officiellement de ses prérogatives à la fois sur le Sénégal et sur la Casamance le 4

avril 1960. Or, que je sache, la France n'a jamais nié (elle ne saura le faire!) sa responsabilité historique dans le conflit qui oppose la Casamance et le Sénégal depuis 1982. Pas plus d'ailleurs qu'elle n'a manifesté la moindre réticence quant à l'éventualité du déroulement des futures négociations sénégal-casamançaises sur son territoire métropolitain. Pourquoi donc ne pas jouer cette carte quitte à provoquer sinon un refus du moins quelque réserve à cet égard de la part du Sénégal?

Si les prochaines négociations

sénégal-casamançaises venaient à avoir lieu en France, cela constituerait sûrement, de facto, la reconnaissance internationale du MFDC et de la Cause qu'il défend depuis toujours, parrainée alors par l'ancienne puissance colonisatrice. Le site de la France pour de tels contacts se substituerait ainsi à celui de la Guinée-Bissau, politiquement douteux compte tenu des liens ancestraux (pour ne pas dire familiaux) qui existent entre la Casamance et son voisin du

*Un souci
de cohérence politique...*

sud, et diplomatiquement fragile quand on connaît la légèreté avec laquelle les présidents sénégalais et bissau-guinéen tentent de trouver une solution commune au "problème casamançais". De plus la France a toujours fait preuve, dans la gestion du processus d'indépendance de la Casamance, d'une neutralité active. Autrement dit, contrairement à un pays comme la Suisse, traditionnellement attachée au dogme de la neutralité passive (qui ne profiterait, en l'occurrence, qu'au Sénégal au nom du principe de non-ingérence), la France se doit de participer activement aux négociations envisagées, le cas échéant de prendre des positions voire - il n'y a pas lieu d'en rougir - de provoquer l'adoption d'une certaine

*Un devoir
de vigilance diplomatique*

ligne de conduite, étant donné les faits historiques dont elle est garante et sur la base desquels les négociations auraient nécessairement lieu.

Il nous appartient, par conséquent, d'oeuvrer de manière à ce que cette neutralité active de la France puisse nous être favorable. Une neutralité, rappelons-le, qui est d'autant plus active que, d'une part, la France continue de fournir des armes au Sénégal tout en sachant bien qu'elles seront utilisées contre la Casamance et, d'autre part, le siège de la Représentation en Europe du MFDC se trouve à Paris, incarnée en particulier par M. Mamadou Nkrumah Sané, malgré les multiples et indécentes pressions du Sénégal, réclamant sans cesse son inter-

diction sur le territoire français.

Néanmoins, il n'est pas exclu que les négociations, telles que celles envisagées le 8 avril 1996, puissent avoir lieu sous l'égide de l'ONU (Organisation des Nations Unies). Dans ce contexte, un choix comme celui de la Suisse ou de tout autre pays autre que la France pour accueillir les parties concernées, serait parfaitement justifié par le cadre même dans lequel les dites négociations seraient appelées à se dérouler. Cependant, me semble-t-il, nous n'en sommes pas encore là. Tout se passe, pour l'instant, comme si nous ne disposons que de la "daba" ou du "kayendu" pour labourer la Terre-de-Casamance. Et quand viendra l'heure de la charrue ou du tracteur, nous pourrions alors nous estimer heureux d'avoir toujours su nous adapter aux épreuves du Temps de l'Histoire. Vive la Casamance-Libre-et-Prosperre.

J.M.F. BIAGUI

**Ala nji nji...
Godfrain nji nji...
Charpy nji nji...
Foccard nji nji...
France mnnnnnn!...**



CASAMANCE INFOS

Par notre correspondant spécial
au Pays: FANBONDY.



ARRESTATIONS EN GAMBIE

Près d'une centaine de Casamançais réfugiés en territoire de Gambie ont été arrêtés par la police de ce pays. Ces arrestations sont intervenues quelques jours après la visite du président sénégalais Abdou Diouf à Banjul. La Direction du MFDC a immédiatement réagit contre "le mauvais traitement subit par les Casamançais" et en appelle à la "bonne compréhension de la part des autorités du pays frère et ami".

ARRESTATION DE DAOUDA DIEDHIOU

L'arrestation en février dernier de Daouda Diédhiou, présenté faussement comme "agent de liaison" du MFDC par la presse sénégalaise a surpris. En effet Daouda est un Résistant comme tout autre bon Casamançais, soucieux de la liberté et de l'indépendance. Certes est-il un animateur politique disponible et brillant pour la population, il court toujours le danger d'être lâché ou trahi. Trahi est d'ailleurs la piste privilégiée des services de renseignements casamançais qui enquêtent sur une faille possible à leur propre sein. Pour le moment il est incarcéré à la prison de Ziguinchor où il reçoit chaque semaine la visite de membres du Bureau National du MFDC et de la famille.

APPEL DES REFUGIES DE GUINEE-BISSAU

Dans une lettre adressée au Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, Monsieur Daouda Badiane, Président du Comité des Réfugiés Casamançais en Guinée-Bissau demande l'évacuation des réfugiés dans un autre pays vu les contraintes morales, physiques et politiques qu'ils subissent quotidiennement. Il souligne avec précision les détournements de vivres et rappelle les dates des distributions: la première le 14 octobre 1993, la seconde le 9 décembre 1993, la troisième le 11 décembre 1993, la quatrième le 31 juillet 1994, la cinquième le 11 août 1994, la sixième le 26 octobre 1994, le septième le 29 mai 1995. On apprend dans cette lettre que la ration annuelle pour sept personnes est de: 50 kgs de riz, 2 kgs de

sucré, 10 pots de conserves, 1 kg de sel, 4 litres d'huile et 3 kgs de savon. Et le nombre des réfugiés est passé de 30 395 en 1993 à 55 605 en janvier 1996.

"Donnez nous des terres cultivables et nous nous prenons en compte. Vivre sous dépendance de l'aide n'est pas la solution à nos maux." conclut-il dans la lettre.

RÉVOLTE DES VEUVES A DAKAR

Plusieurs milliers de veuves de la guerre en Casamance ont pris en siège la Caisse de Sécurité Sociale de la ville pour réclamer les pensions promises par le gouvernement à la mort de leurs conjoints militaires ou agents de police. Les responsables de la caisse refusent de les écouter et la révolte s'accroît.

Depuis des années la plupart n'ont reçu qu'une somme de 80 000 cfa lors des cérémonies de funérailles.

ÉCHEC TOURISTIQUE EN CASAMANCE.

Les prévisions touristiques du Sénégal en Casamance sont fausses. Le constat amer de l'échec de la campagne n'a pourtant pas surpris les Casamançais et les nombreux touristes qui comprennent l'enjeu politique et militaire dans ce pays. *"Nous aimons trop bien les Casamançais et leur pays si beau. Ce serait ingrat de notre part si notre argent servirait à nuire la population. Nous partirons en Casamance dès que les habitants le voudront."* Ces mots sont d'Anette Blanchard.

De son côté, Christian Maury, directeur de Casamance Hôtel a déclaré clairement devant la presse: *"Pour l'instant, la période de janvier à avril est mauvaise; les perspectives ne sont pas du tout bonnes. Cela veut dire que les taux d'occupation seront certainement de l'ordre de 25 à 30 % mais il est tôt de décider une fermeture anticipée."*

"KAGNOBON SERA LIBÉRÉ"

Le slogan est dans toutes les lèvres. Les Kagnobonais en premier veulent prendre leur destin en main. Dans un trac largement diffusé en Gambie, en Casamance, au Sénégal et en Guinée-Bissau, ils font appel à tous les Casamançais de faire sortir par tous les moyens y compris ceux

des armes les forces d'occupation sénégalaises qui depuis 1993 pillent, violent et tuent sans cesse. *"Meurtri, Kagnobon sera libéré"*.

PÉTITION DES PRISONNIERS POLITIQUES CASAMANÇAIS.

Une pétition de 150 signatures, des 150 détenus politiques déportés et emprisonnés au Sénégal, demande la suspension par la Direction politique du MFDC, de toute négociation avant la libération de tous les détenus politiques casamançais. Ils ne veulent pas se considérer comme des éléments d'un odieux chantage ou d'échange quelconque. Ils exigent même des représentants dans cette assise.

L'ALLEMAGNE OUVRE SES PORTES AUX CASAMANÇAIS.

Le ministère allemand de l'intérieur a estimé que le Sénégal ne satisfait plus aux exigences en matière des droits de l'homme. A cet effet, Bonn a décidé, depuis le 28 février, de rayer le Sénégal de la liste des pays d'origine dits sûrs. Du coup, les Casamançais persécutés et qui le désirent, pourraient introduire leur demande d'asile en Allemagne.

RAPPORT ACCABLANTE D'AMNESTY INTERNATIONAL.

Le rapport d'Amnesty International publié le 28 février 1996 accable les autorités sénégalaises. Il évoque le recours à la torture comme moyen d'investigation policière et les violences, sévices, enlèvements, emprisonnements, et exécutions arbitraires commises par l'armée contre les populations de Casamance. Selon le dit rapport: *"la torture continue d'être répandue au Sénégal et elle y est officiellement tolérée."*

Le Mouvement des Forces démocratiques de la Casamance (MFDC) est aussi accusé de non-respect de l'article 3 communs aux quatre Conventions de Genève.

Afin de mettre fin à ces violations, Amnesty International recommande au MFDC le respect de cet article et exhorte aux dirigeants du mouvement indépendantiste d'*"exercer un contrôle hiérarchique strict sur leurs forces."*

De la déclaration du M.F.D.C

Le 3 décembre 1995, le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) par la voix de son Secrétaire Général Abbé Augustin Diamacoune Senghor, a appelé à la paix, assortie de quatre points dans le cadre d'un processus de négociations devant sauvegarder cette paix en Casamance.

D'aucuns pensent qu'un cessez-le-feu est inutile voire impensable d'imaginer des négociations avec le Sénégal. D'autres posent la question du lieu des négociations.

Mon sentiment est que la paix à laquelle tout le monde aspire ne peut intervenir sans l'arrêt de l'effusion de sang et sans table ronde. L'un ou l'autre ne signifie pas pour Atika et autres combattants de ne pas mettre en place une stratégie même militaire en cas de nécessité. Au contraire c'est un moment pour revoir les mises au point utiles à toutes les victoires.

Depuis la tragédie de Berlin de 1885 dite de partage du monde, ce sont des pays occidentaux qui chapautent la politique du monde (Allemagne à moindre mesure, Angleterre, Etats-Unis, France, Portugal, Russie, Espagne) réglés en camps et hiérarchisés. On classe les victimes en anglophones, lusophones, francophones ou sous la mouvance des pays de l'est. Aujourd'hui encore, si vous voulez être entendu par le club, il faut être présenté par le régisseur de votre camp.

Quoiqu'en soit l'implication de la France dans le conflit qui oppose le Pays-des-Rivières au Sénégal, les négociations entre ces deux Etats antagonistes n'auront d'écho que si elles ont lieu prioritairement en France. C'est une question d'histoire, de réalisme et de stratégie. Tout autre choix qui excluerait la France et son parrainage est simplement suicidaire et de grave erreur politique. C'est malheureux mais il en est ainsi. Vive le Pays-des-Rivières libre, indépendant et prospère.

Christian CHIPENDA



SECTION
DE
FRANCE

MFDC

Mouvement
des Forces
Démocratiques
de la Casamance

Appel à l'opinion internationale du M.F.D.C.

Génocide et extermination à l'arme chimique en Casamance

Le Sénégal et la France, pour venir à bout de la lutte de libération du peuple casamançais, ont opté pour le génocide et l'extermination à grande échelle de notre peuple.

Pour y parvenir le Sénégal et son allié de toujours dans le conflit, la France, ont déversé un produit chimique, arme bactériologique, sur notre territoire.

Aujourd'hui en Casamance, il meurt 30 à 40 personnes par jour.

Le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (M.F.D.C.) lance un appel à l'opinion internationale pour que le silence opaque et complice qui couvre les massacres perpétrés par Abdou Diouf en Casamance soit levé.

Nous appelons au secours l'O.M.S., les O.N.G. de la santé pour qu'une aide urgente soit apportée aux populations de Casamance.

La Casamance souhaite vivre et vivre libre.

M.F.D.C., section de France

Fait à Paris, le 31 janvier 1996

Amplification à l'Organisation des Nations-Unies à New-York
Amnesty International à Londres
Croix Rouge Internationale de Genève
Ligue des Droits de l'Homme à Paris
Commission Européenne des Droits de l'Homme à Bruxelles
LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE DE LA HAYE
Président de la République
Président du Sénat
Premier Ministre
Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur le Ministre des
Monsieur Jospin
Monsieur Hue



Le Représentant en Europe

MFDC

Mouvement
des Forces
Démocratiques
de la Casamance

COMMUNIQUE

du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC)

A l'information donnée par Radio-France Internationale, à propos du vote par l'assemblée nationale sénégalaise, du projet du gouvernement sénégalais sur la régionalisation :

Le peuple casamançais, sous la direction du MFDC et d'Atika, déclare que le projet est nul et non avenu sur l'ensemble du territoire casamançais, que le défi lancé par M. Abdou DIOUF, Président de la République du Sénégal, sera relevé par le peuple casamançais.

Fait à Paris, le 8 février 1996

From

MFDC

Mamadou Nkrumah SANE, 70 avenue de la Liberté,
94 700 Maisons-Alfort, France. Tél: (0) 1 43 78 72 27, Fax: (0) 1 43 77 56 95

MFDC

M. Lamine Dobo, Secrétaire Général de la Section
8, rue de la chapelle 75018 Paris Tél: 42 05 55 49

Pêle-mêle

Recueillis par MAOUDO BÂ



Les présidents bissauguinéen et sénégalais:
Joao Bernado Viera et Abdou Diouf
pour un partage de la Casamance.



Epreuve de force contre la France:
le Front de Libération Nationale de la Corse
passe à l'action.

amnesty international

SÉNÉGAL

La pratique répandue de la torture
demeure impunie tandis que
se perpétuent les violations
des droits de l'homme en Casamance

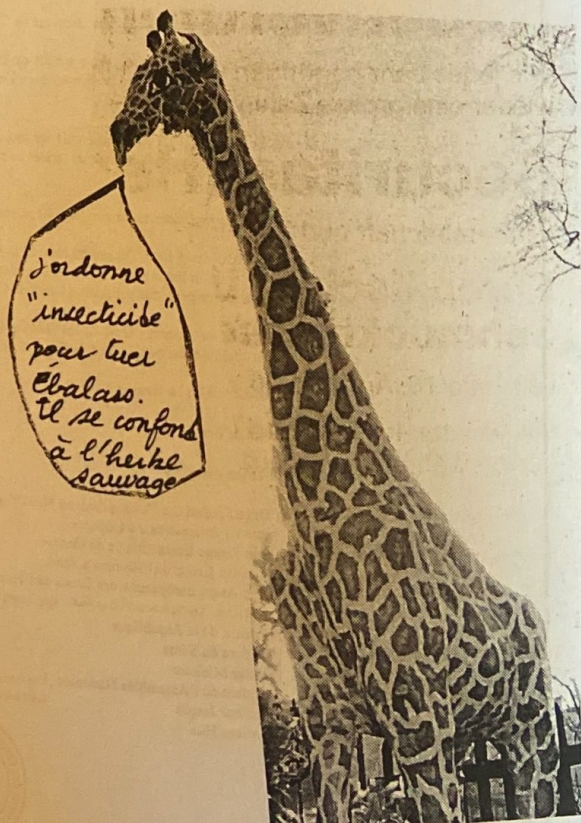


28 février 1996

AI Index : AFR 49/01/96/F

Distr : SC/CO/GR

SECRETARIAT INTERNATIONAL, 1 EASTON STREET, LONDRES WC1X 8DJ, GRANDE-BRETAGNE



J'ordonne
"insecticide"
pour tuer
l'elass.
Il se confond
à l'herbe
sauvage

LE COURRIER DES LECTEURS

Par GENEVIEVE MENDY



Vous êtes nombreux à nous écrire. Nous vous en remercions très vivement. Nous nous excusons cependant de ne pas pouvoir diffuser toutes vos lettres. Patience ! D'autres J.P. suivront.

QUE NOUS CACHE LA CASAMANCE ?

Les Portugais et les Français qui se sont brûler les doigts avaient fini par faire leurs valises; les premiers sortirent intelligemment en échangeant la Casamance contre Terre-Neuve, les derniers par une porte honorable suite à la fameuse convention du "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes". A leur tour, deux pays africains se réclament héritiers de cette Casamance. Ils se regarderont longtemps en chiens de faillance jusqu'à la Cour Internationale de la Haye tout en réglant parfois leurs comptes de la manière la plus sale: 1968, les étudiants sont massacrés à l'université de Dakar suite à une grève. Plusieurs ont été arrêtés et enrochés de force dans l'armée sénégalaise. On retrouvera quelques mois après, leur cadavre le long de la frontière bissau-casamançaise où les guerilleros du PAIGC les auraient tués. Tout échapper à la presse des deux pays sauf à l'attention des Casamançais présents dans chacune des armées ennemies. L'assassinat d'Amilcar Cabral a fait le bonheur des Sénégalais et les Guinéens de Conakry puisque ce dernier réclamerait entre autre des territoires importants en Guinée et de la Casamance dans son futur Etat. Le Sénégal avait programmé armer les Casamançais pour renvoyer les réfugiés. Les Casamançais se sont démarqués de cet appel au meurtre. Cependant les Casamançais ont décidé en décembre 1982 de démanteler toutes ces bandes mafieuses sur leur territoire parce que se sentant entre le marteau et l'enclume, un marché de contre nature se négocie à leur détriment. En Casamance, d'aucuns évoquent le retour des démons portugais et français. Hier des touristes français disparaissaient comme miraculeusement sous le nez de l'armée sénégalaise qui prend le prétexte pour avoir de la France et de la Guinée-Bissau de l'aide militaire afin de venir à bout de la résistance casamançaise. "L'opération de ratissage fut un fiasco total". Aujourd'hui, un mystérieux "insecticide à usage agricole" faits des centaines de morts aux portes du campement touristique franco-sénégalais du Cap Skir-

ring. On sait déjà que l'autopsie à la sénégalaise ou même à la française ne révélera rien comme ce fut le cas des puits empoisonnés le long de la frontière fief des combattants du MFDC. Comme rien n'a provoqué les feux qui ont brûlé la faune et la flore ! (...) On sait qu'ici l'eau est d'or. Et si les plages fréquentées par les touristes étaient, elles aussi contaminées par ces bactéries, pardon cet "insecticide" ?

Diamacoune a déjà répondu à cette question en guise de parabole: "s'asseoir sur une branche et la scier"(...)

L'avenir nous révélera le mystère qui fait de notre pays un objet de convoitise des Européens et des Africains. En attendant, l'alerte aux agences de voyages touristiques est nécessaire. Le danger de cette armée sénégalaise est toujours réel. Elle reste toujours prête pour porter des coups durs et bas aux touristes. D'ailleurs notre journal, J.P en a fait de larges échos. L'exemple de l'arrestation et de la libération de mercenaires qui n'ont aucun rapport avec le MFDC, par la gendarmerie sénégalaise elle-même, est édificateur.

Faucoul SANE Boucotte Sud Ziguinchor.

REMERCIEMENTS A ABBE

Abbé Diamacoune, nous vous remercions sans cesse de nous avoir guidé vers le chemin de l'indépendance. Dieu-le-Tout-Puissant vous le payera un jour très proche. Regarder le comble d'aujourd'hui du Président Nelson Mandela. Dieu le rehausse et demain ce sera votre tour. Nous restons fidèles à vos appels. Mais un cessez-le-feu avec le Sénégal n'est pas possible. Le Sénégal ne peut respecter un accord. Il est menteur. Et comme dit l'adage: "menteur n'est jamais écouté". (...) Ayons l'oeil vigilant cher Abbé. Le Sénégal veut jouer au petit malin après s'être rendu compte que ses dizaines de milliers de jeunes ont tous péri dans la forêt casamançaise par la faute de leur président.(...) La victoire est au bout du canon. Vive Diamacoune et le MFDC! Vive l'indépendance de la Casamance!

Magné Samai DIEME Bordeaux

VERS UNE NOUVELLE CRISE

Il n'y a aucun doute possible. Si la crise renaît en Casamance, c'est que Abdou Diouf est responsable. Son refus obstiné de libérer tous les détenus politiques casamançais et ces exigences stupides de négocier en Guinée Bissau ne favorisent nullement la prise en main de Diamacoune dans sa tentative de réunir tout le MFDC autour de la table des négociations.(...)

Dans votre numéro de janvier, en titrant "Casamance: une paix fragile" Bintou Diallo ne s'est pas trompée d'analyse. Pour nous Sénégalais, il faut à tout prix sauvegarder la Paix en passant par un dialogue franc et juste.(...)

Pour en revenir au même numéro de JP, Emile Tendeng voudra bien se faire mauvaise conscience pour un article injurieux qui n'honore nullement votre journal. Il ne faut pas voir que des bons d'un côté et des mauvais de l'autre.(...)Merci.

Mohamed SECK Colobane Dakar.

LES MEMES PROCÉDES

C'est amusant de constater que les mêmes procédés français sont utilisés partout en Afrique en matière de stratégie militaire: En 1994, le Soudan de M.Hassan el Tourabi a livré à la France le chef terroriste Carlos. La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) avait alors fourni à Khartoum des photos des positions rebelles au sud du Soudan, prises par l'aviation française et forcé la République de Centrafrique de servir de couloir de passage à l'armée du Soudan pour prendre à revers les combattants du SPLA. En 1995, la France a poussé la Guinée Bissau par une aide massive en matière de télécommunication de transformer ce pays en base arrière de l'armée du Sénégal. En avril de la même année, l'aviation française prend des photos des positions des combattants du MFDC pour les donner aux Sénégalais. Au Tchad il en était ainsi. Au Libéria la stratégie est analogue avec le rôle de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso.

Derrière ce paravent militaire, il existe souvent un grand intérêt économique: soit l'exploitation du pétrole et du tourisme en Casamance, soit le grand chantier du Jonglei au Soudan, soit le diamant au Libéria... (...) Il est temps que l'Afrique s'éveille.

Alassane DOUCOURE Sédhio

CULTURE JEUX ET SPORTS



Par IBOU CAMARA

REVELATIONS DE DIAMACOUNE

Dans un livre intitulé "Beaucoup de bruit pour rien" qui paraîtra à la fin de ce mois et qui ce veut une contribution à un éclairage sur les Evénements en Casamance, l'auteur: Abbé Augustin Diamacoune Senghor, Secrétaire Général du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance fait des révélations:

- Le 3 mai 1990, Diamacoune écrit au Gouverneur de Ziguinchor, Mamadou Mansour Ndiaye, pour protester contre la pyromanie de l'armée sénégalaise qui depuis 1984, chaque année brûle les récoltes sur pied: riz, mil, maïs, haricots, patates etc..., ainsi que les forêts de Casamance.
- Il proteste encore contre les empoisonnements fréquents, par l'armée sénégalaise, de puits de nombreux village de part et d'autre de la frontière. Diamacoune déclare porter ces faits au niveau international.
- Résultat:
 - a) Le Gouverneur s'enferma pendant huit jours et refusa de venir décorer Monsieur Roland Steff, à l'occasion du 40ème anniversaire de l'implantation du scoutisme en Casamance.
 - b) La Guinée-Bissau a réagi énergiquement et tout le monde se souvient des affrontements de mai 1990 entre les armées des deux pays. Le commun des mortels en ignorait les causes. Tout le monde s'est tu. Pas de méga concert national pour la paix en Casamance.
 - c) Pour avoir protesté contre la pyromanie, les empoisonnements des puits, Diamacoune fut arrêté le 14 juin 1990, transféré à Dakar pour y être enfermé, d'abord au Commissariat du Port, puis à la prison centrale de Reubeuss, enfin au camp pénal de Hann jusqu'au 28 mai 1991 toujours avec interdiction de visites pour une prétendue "cause de folie".
 - Il avait alors fait plus de trois semaines de grève de la faim. Déjà pointait à l'horizon l'aube du proconsulat du successeur du Gouverneur Mamadou Mansour Ndiaye, l'inénarrable Général Amadou Abdoulaye Dieng, le boucher de la Casamance, qui brilla ici beaucoup plus par ces crimes que par son grade et des exploits militaires.
 - d) Après un premier emprisonnement de Diamacoune du 23 décembre 1982 au 23 décembre 1987, sa seconde incarcération du 14 juin 1990 au 28 mai 1991, fut à l'origine de la déclaration du 28 juin 1990 qui le condamne sans avoir été entendu.
 - Après "l'Accord de Toubacouta" du 29 mars 1991 obtenu avec le Parti Démocratique Sénégalais (PDS) de Maître Abdoulaye Wade et les Forces Combat-tantes Casamançaises, les autorités sénégalaises mortifiées par ce petit succès du parti rival du PDS, envoyèrent en début d'avril 1991 les Forces Sénégalaises attaquer, dans leurs camps consignés, au maquis les combattants du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance, afin de saboter l'accord.
 - Voilà pourquoi, le 15 avril 1991, extrait à 21 heures, du Camp pénal de Hann pour une entrevue à la Primature de Dakar jusqu'à 4 heures du matin, avec le Premier Ministre Habib Thiam entouré de: Abdoulaye Wade, Ministre d'Etat, Madieng Khary Dieng, Ministre de l'Intérieur, Famara Ibrahima Sagna, Ministre des Finances, le pauvre Augustin Diamacoune Senghor qui perdit encore royalement son temps à protester énergiquement contre cette opération diabo

LE JOURNAL DU PAYS

C/O OUSMANE TAMBA
AUF DER WACHT 8B
CH-4104 OBERWIL.

REDACTION:

EMILE TENDENG
GENEVIEVE MENDY
IBOU CAMARA
BINTOU DIALLO
MAOUDO BA

CORRESPONDANTS SPECIAUX:

ELANKOOR
FANBONDY
KONNDIARAMA
EBALASS
SEMBEFA
NO PINTHIA

PHOTO

MOF-PHOTO
IMPRIMERIE
FREE CASAMANCE PRESS

lique manigancée par certaines hautes sphères du pouvoir sénégalais.

- A la suite d'une tentative d'assassinat, Augustin Diamacoune Senghor se retira au maquis dans la nuit du 12 août 1992, non pas pour prendre les armes ou diriger les opérations militaires, mais simplement pour éviter d'être emprisonné ou pris en otage. Incroyable mais vrai: Diamacoune est allergique à toute arme à feu.
- Jamais le Sénégal n'a fermé les camps militaires qu'ils ont créés en Casamance après le 25 décembre 1982 pour abriter ses forces d'invasion, d'occupation et de répression. C'est une violation flagrante des Accords de Bissau du 31 mai 1991.
- Centre d'Animation de Bignona
- Camp du GMI à l'ex-ONCAD de Ziguinchor
- Base de Elankine dans le département d'Oussouye
- Gendarmerie de Mossor à Cabrousse etc..
- Le Sénégal a procédé à une prise d'armes et à un défilé militaire à l'actuelle Place Jean-Paul II, à Ziguinchor lors du du changement de Commandant à la Zone militaire.
- Les lettres de protestations du MFDC adressées au Gouverneur de Ziguinchor, le Général Abdoulaye Dieng et au Président Abdou Diouf, le 29 juillet 1991, prouvent cette violation flagrante, par le Sénégal, dea accords sur le cessez-le-feu signés à Bissau le 31 mai 1991.
- Le Sénégal a envoyé à la fois son armée, sa gendarmerie et ses chars contre les populations civiles. Telles furent les randonnées folles de Kalounaye, Sindian, Diaroumé, Goudomp, Fanda, Cap Skiring etc...

(La suite dans notre prochain numéro)